



## Diffamation d'un ex collègue

-----  
Par titouan

Bonjour,

Je suis responsable d'un service dans une entreprise.

Un ex collègue qui a été sous mes ordres a envoyé une lettre à l'issue de son contrat à mon employeur et à plusieurs personnes avec lesquelles nous travaillons.

Dans cette lettre, il me critique ouvertement, parle de drogue etc.

Comment puis je me défendre?

Merci

-----  
Par morobar

Bonjour,

Voir l'article 226-10 code pénal

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000034009375/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LEGIARTI000034009375/[/url]

La prescription est rapide (3 mois), il faut donc s'activer pour déposer plainte.

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Titouan,

Comment puis je me défendre?

Pas besoin de vous défendre.

Vous feriez plaisir à celui qui vous attaque.

Au besoin, adressez une lettre d'excuses aux personnes 'sensibles' qui ont reçu ce courrier pour dire quelque chose comme :

"Cher M.,

Nous avons appris que M. Z avait choisi, comme moyen de se venger de son licenciement (...), de procéder à des assertions calomnieuses sans fondement.

Malgré nos efforts pour trouver, dans notre entreprise, un poste qui lui convienne, M. Z. n'a jamais su s'adapter, ce qui nous a contraints à nous séparer de lui.

Nous nous excusons du dérangement auprès de vous, mais avons jugé qu'il était inutile d'ajouter au désarroi de cette personne en le poursuivant."

Evidemment, ce texte est à adapter selon la situation exacte que je ne connais pas.

-----  
Par morobar

Bonjour,

Au besoin, adressez une lettre d'excuses aux personnes 'sensibles' qui ont reçu ce courrier pour dire quelque chose comme :

C'est supposer que le rédacteur dispose d'une délégation de l'entreprise pour écrire un tel envoi.

Si un de mes collaborateurs s'était permis une conduite similaire sans mon accord, il aurait pris la porte sur le champ.

-----  
Par AGeorges

@Morobar

Cela me semblait tellement évident que je n'ai pas jugé utile de le préciser.  
Si vous aviez été attentif, vous auriez remarqué les "NOUS" ce qui correspond bien à une réponse de l'entreprise.  
N'importe quel cadre supérieur sait qu'il ne peut pas faire une telle démarche en son nom propre.

-----  
Par morobar

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément. ?  
Il ne faut donc pas conseiller d'écrire, mais de faire écrire par l'entreprise.  
Le sous-entendu dont il serait question n'est pas du tout sous-entendu.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Pas besoin de vous défendre.  
Vous feriez plaisir à celui qui vous attaque.  
Il n'est pas sûr qu'une convocation au tribunal et la perspective de devoir des dommages et intérêts lui fasse grand plaisir.

-----  
Par AGeorges

@Morobar,

Ne citez pas un dicton que vous ne comprenez pas bien et qui n'a rien à voir avec le sujet.  
Encore une fois, je n'ai pas parlé de 'procédure', j'ai proposé un "principe".

Pour moi, un employeur qui reçoit un courrier de ce genre devrait convoquer le cadre concerné, pour information. Le cadre en question, s'il est intelligent, ne doit pas arriver chez son patron avec un problème mais avec une solution.  
La lettre que j'ai proposée est une solution.

Le cadre en débat avec le patron et ce dernier décide.

Mais c'est à Titouan de poursuivre le débat selon sa compréhension des choses. Je ne vais pas lui proposer ce qui paraîtrait trivial. La voie d'attaquer l'auteur de la lettre en justice me paraissant mauvaise, j'ai dit ce que j'en pensais, sur la base d'une expérience réelle et concrète sur le même sujet.